

COMMUNIQUÉ DU G4+1

Numéro 2, Novembre 1998

Le Groupe de normalisateurs G4 + 1 s'est réuni à Toronto du 4 au 6 novembre 1998. Le G4 + 1 comprend des membres des organismes de normalisation comptable de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique. Des représentants du International Accounting Standards Committee (IASC) siègent à titre d'observateurs.

Information sur la performance financière

Le Groupe a poursuivi son étude d'un document dans lequel est proposé un seul état de la performance montrant le résultat global et présentant trois principales catégories d'informations : exploitation, financement, et autres gains et pertes. Ce cadre de classement, fondé sur les distinctions entre les éléments gérés activement dans le but d'ajouter de la valeur à l'entité et les aspects périphériques d'une activité, s'inspire principalement des pratiques courantes en matière d'information.

En plus d'avoir examiné le contenu de chacune de ces catégories d'informations, le Groupe a traité de nouveau d'un certain nombre de questions précises touchant l'information sur la performance. Les membres ont convenu que dans tous les cas d'erreurs importantes, les données chiffrées des exercices précédents devraient être retraitées et les capitaux propres d'ouverture devraient faire l'objet d'un redressement sur exercices antérieurs. Dans le cas des modifications de conventions comptables, il a été convenu que toutes les modifications discrétionnaires devraient être appliquées rétrospectivement avec redressement des états financiers des exercices antérieurs.

Le Groupe s'est mis d'accord pour finaliser le document et le publier au début de 1999 sous la forme d'un document de consultation portant sur les propositions qu'il a arrêtées. Les commentaires reçus seront utilisés par chacun des organismes comptables représentés au G4 + 1 pour déterminer les mesures qu'il convient de prendre dans son pays.

Regroupements d'entreprises

Le Groupe a examiné un document sur les méthodes de comptabilisation des regroupements d'entreprises. Le document aborde des questions conceptuelles fondamentales :

- a) l'application d'une seule méthode de comptabilisation des regroupements d'entreprises est-elle préférable à l'application de deux (ou plus de deux) méthodes?
- b) dans l'affirmative, quelle méthode de comptabilisation faudrait-il appliquer à tous les regroupements d'entreprises?
- c) dans la négative, quelles méthodes faudrait-il appliquer, et quand faudrait-il les utiliser?

Le document conclut qu'une seule méthode de comptabilisation, celle de l'achat, devrait être appliquée à tous les regroupements d'entreprises. Le Groupe reconnaît qu'il est possible, dans de rares cas, qu'on ne puisse identifier un acquéreur, mais que dans de telles circonstances, il faudrait désigner l'une des entités comme l'acquéreur. Le Groupe sollicite des commentaires sur la question de savoir si, dans ces circonstances, une autre méthode, la méthode du nouveau départ, devrait être appliquée. Selon cette dernière méthode, les actifs et passifs des deux entités seraient recomptabilisés pour leurs justes valeurs.

Le Groupe a décidé de finaliser le document et de le publier au début de décembre 1998, sous la forme d'un document de consultation. Les commentaires reçus serviront à tous les organismes de normalisation représentés au G4 + 1 pour déterminer quelles modifications il y aurait lieu d'apporter à leurs normes actuelles sur les regroupements d'entreprises.

Instruments financiers

Le Groupe a reçu un rapport du président du Groupe de travail mixte (GTM) sur les instruments financiers au sujet de l'avancement de l'élaboration d'une norme comptable exhaustive sur la constatation et la mesure des instruments financiers dont la base de mesure serait la juste valeur.

Le Groupe a noté que certaines questions significatives devront faire l'objet de plus amples recherches et discussions, mais que le projet progresse de manière satisfaisante au regard de l'objectif initial qui était de produire un exposé-sondage en 1999.

Coentreprises

Le Groupe a noté que certaines modifications définitives avaient été apportées au document de travail sur la comptabilisation des coentreprises. Il est proposé dans le document que les coentreprises, c'est-à-dire les accords en vertu desquels une activité est exercée dans une entité séparée sous le contrôle conjoint des coentrepreneurs, soient comptabilisées selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Dans le cas des ententes en vertu desquelles une activité est exercée conjointement, et non par l'entremise d'une entité séparée, et où les participants ont un droit indivis sur les actifs affectés à l'activité, chacun des participants présenterait sa participation indivise dans ses propres états financiers.

Le Groupe a l'intention de publier le document sous la forme d'un document de consultation. Les commentaires reçus seront étudiés par chacun des organismes comptables lors de l'élaboration de propositions précises sur le sujet.

Contrats de location

Le Groupe a poursuivi son étude d'un certain nombre de questions techniques découlant de la nouvelle approche proposée pour la comptabilisation des contrats de location dans le document de travail du G4 + 1 intitulé «Accounting for Leases: A New Approach». Parmi les questions examinées, citons :

- la comptabilisation des valeurs résiduelles;
- la comptabilisation des loyers conditionnels;
- les options de résiliation et de reconduction;
- les contrats de cession-bail.

Ces questions sont concomitamment étudiées par les permanents et les membres des Conseils de chaque pays représenté au G4 + 1.

Le Groupe prévoit discuter d'autres questions encore à sa réunion de mars 1999, notamment la comptabilisation du point de vue du bailleur et le choix des taux d'actualisation, et finaliser un document de travail à sa réunion de juin 1999.

Apports

Le Groupe a continué d'examiner le document sur la comptabilisation, par les bénéficiaires, des transferts sans contrepartie autres que les apports des propriétaires. Les questions suivantes ont été étudiées :

- définition des transferts sans contrepartie;
- transferts de ressources aux entreprises de services publics;
- transferts sans contrepartie faisant intervenir des entités intermédiaires;
- mesure des transferts sans contrepartie sous forme de dons de services.

Le Groupe prévoit finaliser le document et le publier à titre de document de travail au début de 1999.

Protocole d'entente et procédures de fonctionnement

Le Groupe a convenu d'apporter les modifications suivantes à son protocole d'entente :

- Les organismes membres du G4 + 1 sont tous d'avis que les normes d'information financière devraient être fondées sur un cadre conceptuel. Il s'ensuit que, pour devenir membre du Groupe, il faut se doter d'un cadre conceptuel semblable à celui des autres membres et démontrer une volonté ainsi que la capacité d'engager des ressources pour la résolution de problèmes d'information financière dans le contexte de ce cadre conceptuel;
- Les organismes membres du G4 + 1 ont donné suite à leurs objectifs communs en entreprenant des projets de nature à favoriser l'harmonisation des normes d'information financière de tous les pays représentés.

Le Groupe a ensuite discuté d'un certain nombre de questions touchant la poursuite des projets conjoints en cherchant à identifier les changements qui pourraient faciliter la réalisation efficace des projets par le Groupe, notamment :

- harmonisation de la procédure officielle;
- harmonisation des programmes de travail;
- envergure des projets conjoints et affectation des ressources nécessaires;
- style des exposés-sondages et des normes;
- interaction des organismes membres au niveau tant des membres des Conseils que des permanents.

Prochaine réunion

Le Groupe a prévu tenir sa prochaine réunion à San Diego du 2 au 4 mars 1999. Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- les regroupements d'entreprises;
- les instruments financiers;
- les questions relatives au crédit-bail;
- la comptabilisation des capitaux propres;
- la distinction dettes/capitaux propres.